

EMISSIONS DE TITRES DE CREANCE 2022

SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Emprunts obligataires

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	Durée	Taux facial	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prérogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement
22-1071	4/2/22	Hannibal Lease -HL-	HL 2022-1	30 000 000	300 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,60%	16 750 000	B+ (exp) en date du 02/02/22 par l'Agence de notation Fitch Rating	du 21/02 au 25/03/22	-	25/03/22	21/02/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
							Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	9,80%	13 250 000	B+ en date du 10/02/22 par l'Agence de notation Fitch Rating					Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
-	-	BH Leasing	BH Leasing Subordonné 2022-1 (1)	10 000 000	100 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,70%	5 580 000	-	du 21 au 25/02/22	-	25/02/22	25/02/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
							susceptible d'être porté à un maximum de	TMM-2,90%	2 395 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
							susceptibles d'être portées à un maximum de								
							12 000 000	9,90%	4 025 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
								TMM-3,15%	0						
22-1072	22/2/22	Tunisie Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2022-1	25 000 000	250 000	100	5 ans	9,60%	38 000 000	BBB (exp) en date du 11/02/22 par l'Agence de notation Fitch Rating	du 09/03 au 08/04/22	22/04/22	08/04/22	14/03/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
							susceptible d'être porté à un maximum de	TMM-2,75%	2 000 000	BBB en date du 24/02/22 par l'Agence de notation Fitch Rating					
							40 000 000								
22-1074	25/3/22	Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT-	BIAT Subordonné 2022-1	150 000 000	1 500 000	100	Catégorie A : 5 ans	8,75%	1 275 000	-	du 06/04 au 03/06/22	06/07/22	03/06/22	04/05/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
							susceptible d'être porté à un maximum de	TMM-2,55%	2 310 400						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
							200 000 000	8,75%	3 151 000						Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
								TMM-2,55%	230 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
								9,15%	11 641 000						Amortissement total à la fin de la 7ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
								TMM-2,95%	11 078 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
							Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce	9,20%	17 789 600						Amortissement total à la fin de la 7ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
								TMM-3,00%	28 500 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
							Catégorie E : 7 ans in fine	9,45%	5 000 000						Amortissement total à la fin de la 10ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
								TMM-3,25%	9 000 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
							Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce	9,60%	6 500 000						Amortissement total à la fin de la 10ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
								TMM-3,35%	60 000 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
							Catégorie G : 10 ans in fine	9,70%	14 425 000						Amortissement total à la fin de la 10ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
								TMM-3,45%	27 100 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année

Emprunts obligataires émis selon les principes de la finance islamique

N° visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D.	Nbre d'obligations	Prix	Durée	Taux de profit estimé (3)		Rendement moyen net estimé (6)	Cis de répartition du rendement		Montant souscrit en D.	Date de jouissance	Période de souscription	Période de prérogation	Date de clôture effective	Amortissement en D.
								Taux de rendement minimum estimé (4)	Complément variable (5)		% des obligataires	% des actionnaires						
-	-	Wafik International Bank -WIB-	Wafik International Bank selon les principes de la finance islamique 2022-1 (1)	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	8.85%	0.25%	12.50%	70.80%	29.20%	en cours	05/08/22	du 01 au 05/08/22	12/08/22	en cours	Amortissement trimestriel constant : 5 D (1/20)
							Catégorie B : 5 ans	9.00%	0.25%		72.00%	28.00%						Amortissement annuel constant : (1/5)
							Catégorie D : 10 ans dont 2 ans de grâce	9.60%	0.25%		76.80%	23.20%						Amortissement annuel constant : (1/7) à partir de la 3ème année
							Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grâce	9.70%	0.25%		77.60%	22.40%						Amortissement annuel constant : (1/10) à partir de la 3ème année

(1) Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(2) Catégorie réservée exclusivement aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 MD, avec engagement unilatéral de la part de la banque émettrice de racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux désirant céder leurs titres en bourse et ce, après une durée minimale de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse. Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachet par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pond de coupon de rachet seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7.40%	TMM + 1.2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7.80%	TMM + 1.6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8.20%	TMM + 2%

(3) La répartition de ces obligations est liée au rendement de l'actif sous-jacent d'un portefeuille IARA relatif à chaque matériel dont le rendement sera calculé par l'émetteur pour être distribué aux souscripteurs selon des cis de répartition fixées au préalable.

(4) Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé calculé sur la valeur nominale existant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.

(5) Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12,5% sera partagé selon les mêmes clés de répartition. Le complément variable sera servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas exécuter un taux maximum brut de 0,25% payé annuellement, est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Le profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous-performance éventuelle du portefeuille IARA.

(6) Du portefeuille IARA sur lequel est adossé la rémunération des obligations.